

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1738

Artikel: L'érosion des rentes du deuxième pilier : les cotisants font les frais de la disparité entre des caisses dont ils sont prisonniers
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024381>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'érosion des rentes du deuxième pilier

Les cotisants font les frais de la disparité entre des caisses dont ils sont prisonniers

Jean-Daniel Delley (02 juillet 2007)

Les assurés du 2ème pilier ne sont pas à la fête. Le Conseil fédéral, tablant sur une espérance de vie à la hausse, veut précipiter la réduction du taux de conversion. En clair, le niveau des rentes va baisser. Mais le parlement ne veut pas prendre une telle décision avant les élections.

La statistique des caisses de pension pour 2005, que vient de produire l'Office fédéral de la statistique, va encore ajouter à leurs soucis. Pour la première fois, il est possible de comparer les coûts de gestion des caisses, à la charge des assurés bien sûr. A cet égard, mieux vaut être assuré auprès d'une caisse d'entreprise ou de branche (3,2

millions d'assurés et rentiers): en moyenne les frais de gestion se montent à 212 francs par an pour les premières, 208 francs pour les secondes. Alors que si vous appartenez à une fondation collective gérée par une compagnie d'assurance (1,2 million d'assurés et rentiers), le montant est de 563 francs.

Pour leur défense, les compagnies d'assurance rappellent que leurs fondations abritent de nombreuses petites entreprises qui disposent de leur propre règlement et plan de prévoyance. D'où un travail de gestion complexe et qui coûte cher. Possible. Pourtant certaines fondations collectives

présentent des coûts très inférieurs.

Ces chiffres traduisent le prix d'une structure encore artisanale de la prévoyance professionnelle organisation – 2770 caisses en activité. C'est à la législation de fixer des normes contraignantes qui obligeront à la concentration. Les assurés y gagneraient des coûts de gestion plus bas et une qualité de placement plus professionnelle. Ils sont en droit d'exiger ces améliorations, puisqu'ils sont des assurés captifs, sans possibilité de changer de caisse.

Lavaux consacré

Quand la mondialisation vient couronner une difficile recherche de maîtrise du territoire

André Gavillet (02 juillet 2007)

L'inscription de Lavaux au patrimoine mondial par l'UNESCO, Franz Weber, snobé mesquinement par l'officialité vaudoise, aurait voulu la fêter à Aran. Dans les années 70, un projet de développement de ce hameau viticole fut mis à l'enquête, architecturalement lamentable. Pour le bloquer, Franz Weber recourut dans son style aux grands moyens: une initiative populaire protégeant le vignoble et, pour qu'elle ait une

portée cantonale, son périmètre englobait l'ensemble de Lavaux. Ainsi résumé, on pourrait croire que Aran fut un projet anarchique et spéculatif bloqué. En réalité il était l'aboutissement d'une difficile recherche de maîtrise du territoire. Il vaut donc la peine de reprendre le récit par son commencement.

Echec du libéralisme

En 1964-65, Vaud a vécu la

plus forte expansion économique et démographique de son histoire. Pour la qualifier, surchauffe est encore un euphémisme. En de telles circonstances, il faut s'étonner que les terres viticoles – avec vue imprenable! – n'aient pas été plus largement occupées. Main basse sur la vigne! Certes, des dégâts sont observables à Grandvaux, à Cully, sans parler de plusieurs communes de la Côte. Etrangement Villette, dont l'ensemble du vignoble